

**ARRANGEMENT DE MADRID
CONCERNANT L'ENREGISTREMENT INTERNATIONAL DES MARQUES
ET PROTOCOLE RELATIF A CET ARRANGEMENT**

DECLARATION CONSECUTIVE A UN REFUS PROVISOIRE

**notifiée au Bureau International de L'Organisation Mondiale de la Propriété Intellectuelle
(OMPI) selon L'Article 5 de L'Arrangement de Madrid ou du Protocole de Madrid**

I.	Office qui notifie la décision définitive: Office des brevets de la République de Bulgarie 52b, boul. Dr. G. M. Dimitrov, BG-1797 SOFIA, Bulgarie
II.	No de l'enregistrement international faisant l'objet de la déclaration: 712 220
III.	No de demande de base et No de l'enregistrement de base: 2060555.
IV.	<input type="checkbox"/> La protection de la marque est refusée pour tous les produits <input checked="" type="checkbox"/> La marque est protégée pour tous les produits et services <input type="checkbox"/> La marque est admise: Pour les produits et services suivants: Pour les éléments non-protégés suivants:
V.	Date à laquelle la décision définitive a été prononcée: Le 09 janvier 2006
VI.	Signature ou sceau officiel de l'Office qui fait la déclaration:  